

---

## Questions et commentaires relatifs aux déclarations des ministres relativement à la situation des frontières du côté de l'Espagne, lors de la séance du 18 août 1791

Maximilien François Marie Isidore Joseph de Robespierre, Louis Marie Antoine Destouff Milet de Mureau, Pierre Augustin Roussillou, Charles Louis Victor, prince de Broglie, Louis Jean Darnaudat, Jean-Pierre Roger, Dominique Vincent Ramel de Nogaret, Emmanuel Fréteau de Saint-Just

---

### Citer ce document / Cite this document :

Robespierre Maximilien François Marie Isidore Joseph de, Destouff Milet de Mureau Louis Marie Antoine, Roussillou Pierre Augustin, Broglie Charles Louis Victor, prince de, Darnaudat Louis Jean, Roger Jean-Pierre, Ramel de Nogaret Dominique Vincent, Fréteau de Saint-Just Emmanuel. Questions et commentaires relatifs aux déclarations des ministres relativement à la situation des frontières du côté de l'Espagne, lors de la séance du 18 août 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIX - Du 29 juillet au 27 août 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. pp. 541-543;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1888\\_num\\_29\\_1\\_12167\\_t1\\_0541\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_29_1_12167_t1_0541_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 05/05/2020

je crois que nous sommes encore à cet égard en état d'entretenir ce dont nous pouvons avoir besoin dans le moment présent.

*Plusieurs membres* : Les armes et les munitions.

**M. Roger.** Je voudrais savoir le nombre de troupes que les Espagnols ont sur les frontières.

**M. Ramel-Nogaret.** Je suis très satisfait pour ma part de ce que vient de dire M. le ministre de la guerre. Je crois aussi que les Espagnols seront toujours fidèles à leur traité d'alliance avec la France, et qu'ils se rappelleront que nous l'avons renouvelé solennellement l'année dernière. Cependant la crainte des habitants de la contrée exige qu'on prenne quelques précautions pour les rassurer contre les mouvements des puissances voisines.

Sous ce rapport, j'ai à demander, au nom du département de l'Aude, s'il ne serait pas possible de leur fournir une plus grande quantité de fusils, et surtout quelques pièces de canon. J'observe que le département du Lot a de grandes routes qui communiquent avec l'Espagne par le fort de Mont-Louis. Il serait possible que les Espagnols, si jamais ils voulaient entrer, tentassent de le faire de ce côté-là. Il serait donc nécessaire de faire transporter par cette route quelques pièces de canon sur les frontières. Carcassonne en avait autrefois, mais ils lui furent pris lors des guerres d'Italie.

Je demande à M. Duportail s'il sera possible d'envoyer dans le département de l'Aude 4,000 fusils et au moins 4 pièces de canon à Carcassonne. J'ajoute encore qu'il n'y a point d'officier général qui commande dans ce département, et qu'il serait très important qu'il y en eût un.

**M. Duportail, ministre de la guerre.** J'observe qu'il y a pour officiers généraux dans ce département, M. Chollet, lieutenant général; M. Duchillau est à Bayonne. Quant aux armes, il a été délivré, en conséquence des décrets de l'Assemblée, au département des Pyrénées-Orientales, 2,709 fusils; au département de l'Ariège, 4,078; au département des Hautes-Pyrénées, 4,144; au département des Basses-Pyrénées, 3,195; 429 de ces fusils, destinés au département des Hautes-Pyrénées, faisaient partie des 1,300 arrêtés par la municipalité de Bourg-la-Reine (*Murmures*), et distribués par elle aux gardes nationaux de son district. Nous n'avons pas pu les avoir encore.

Il y a à Perpignan 5,000 fusils, modèle 1777, à Bayonne, 2,000 fusils, même modèle; voilà tout ce que nous avons de fusils dans ces pays-là, par conséquent, il faut en être très économe. Vous voyez, monsieur le Président, d'après l'état que je viens de mettre sous vos yeux qu'il y a plus de 14,000 fusils distribués aux départements du Midi. Par conséquent, si on arme des gardes nationales, il faudrait que les départements voulussent bien les armer avec les fusils qu'ils ont en leur possession.

Quant aux canons qui peuvent exister dans ces départements, il est bien vrai qu'on n'y est pas également riche en affûts, parce que ce pays a été négligé depuis fort longtemps pour la partie militaire. Mais comme j'y ai envoyé deux compagnies d'artillerie et des ouvriers, sûrement on y travaille avec force: je l'ai fort recommandé. La commission d'officiers du génie et d'artillerie, que vous avez décrétée, a des ordres particuliers pour faire travailler avec la plus grande activité.

**M. Darnaudat.** L'essentiel dans tout ceci est de rassurer le public. J'ai demandé des fusils et j'en demande encore. Je ne pense pas d'ailleurs qu'il faille donner une si grande solennité aux préparatifs de l'Espagne. En ce qui concerne Carcassonne, j'avoue que je n'ai pas entendu sans surprise demander des fusils et des canons pour cette ville puisque, pour y arriver, il faut passer auparavant sur nos corps. (*Applaudissements.*)

**M. le Président** (*s'adressant à M. de Montmorin*). Monsieur, l'Assemblée nationale a désiré que vous lui donniez connaissance de ce qui peut vous être parvenu sur l'augmentation de garnison que l'Espagne entretient sur les frontières, ainsi que sur les motifs auxquels ces armements doivent être attribués.

**M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères.** Il y a trois ou quatre mois que M. l'ambassadeur d'Espagne me communiqua le projet de sa cour d'établir sur les frontières un cordon. Je le communiquai au comité diplomatique qui en rendit compte à l'Assemblée. Rien n'a changé depuis, et le mouvement de troupes qu'on aperçoit à présent ne tient qu'à cette disposition. Je n'ai rien aperçu qui puisse nous faire craindre quelques hostilités de la part de l'Espagne. Le nombre des troupes qui sont sur ces frontières ne monte pas à 6,000. Ce n'est pas avec de pareils moyens qu'on peut tenter des invasions dans un grand pays.

Quant à notre situation politique avec l'Espagne, si j'osais le dire, elle est suspendue. Le ministre des affaires étrangères de l'Espagne a déclaré qu'il ne reconnaissait que comme un simple chargé d'affaires, que comme un simple agent de la nation, l'ambassadeur envoyé; et, en conséquence, il ne l'admet qu'à traiter les affaires particulières. Dans les affaires plus générales, les affaires politiques, il n'est point écouté. Quand il en veut parler, par la raison qu'on ne lui reconnaît dans l'Espagne aucun caractère, il n'est point écouté.

Cette disposition ne dépend absolument que des circonstances que l'Assemblée est occupée avec la plus grande activité de faire cesser. Elle ne doit nous donner aucune crainte sur les vues de l'Espagne relativement à nous. Je crois que nous pouvons être rassurés sur les craintes d'hostilité. Peut-être arrivera-t-il quelques voies de fait, comme il en arrive presque dans tous les temps entre les peuples qui ont des pâturages indivis, d'où il résulte des querelles, mais qui n'ont jamais eu de suite. On nous a menacés dernièrement d'une invasion de l'Espagne. On croyait déjà voir les Espagnols entrés en France; et cependant, ayant été aux éclaircissements, il s'est trouvé qu'il n'y avait rien du tout. Les menaces qu'on nous fait actuellement se termineront de même. Je ne connais aucune inquiétude à en avoir.

**M. Fréteau-Saint-Just.** Quant à ce qui regarde la frontière d'Espagne, l'Assemblée peut se rappeler que lorsqu'il lui fut rendu compte des mouvements très actifs que s'étaient donnés les districts d'Oléron, d'Orthez et d'Ustaritz, pour prévenir l'invasion dont on avait cru être menacé de la part de l'Espagne, tous ces bruits se trouvèrent sans aucun fondement. Il a été rendu compte à l'Assemblée d'un procès-verbal fait avec beaucoup de soin, envoyé par le district d'Ustaritz, et duquel il résulte que, vérification

faite des différents forts de l'Espagne et de ses ports; à l'entrée des Pyrénées, il ne s'est trouvé dans le plus important que 800 hommes et 200 dans les autres.

Le comité diplomatique n'a point été informé de la mesure qui a été prise ce matin; s'il y avait eu quelqu'un de ses membres, il aurait éclairé l'Assemblée.

Nous avons des lettres des 3, 4, 7 et 10 août, qui contiennent de longs détails; le département des Pyrénées-Orientales surtout, articule pour unique fait, qu'il est débarqué à Barcelone 2 régiments, non pas destinés à y rester, mais bien à se répandre dans les différents postes des Pyrénées. Le département ajoute que c'est un bruit qui court dans le pays, que le projet des Espagnols est d'avoir dans la Catalogne 15 à 16,000 hommes; mais à ce bruit-là il n'y a rien d'articulé, et quant aux nouvelles envoyées par le département de la Garonne, elles se réduisent absolument à rien.

La vallée d'Aran qui est à la source de la Garonne appartient à l'Espagne. Il paraît que l'on y veut introduire des troupes jusqu'à 800 et même 1,000 hommes. Les départements se sont portés avec le plus grand zèle à toutes les mesures de sûreté. Le département de la Haute-Garonne a sur-le-champ fait approcher quelques dragons. Il a prié le département du Lot de vouloir bien le laisser disposer, en se réservant d'en prévenir le ministre de la guerre, de quelques compagnies d'infanterie du régiment Tournain afin de pouvoir tranquilliser les esprits. Il ne nous est arrivé véritablement aucun fait inquiétant, et l'Assemblée peut bien compter que le comité n'aurait pas manqué de l'en instruire.

Il serait peut-être à désirer que l'on ne provoquât pas de délibérations publiques sur ces objets, lorsque, dans le fait, le seul objet qui puisse attirer la sollicitude de l'Assemblée, est le retard de l'arrivée des fusils; encore les départements ne se plaignent-ils que de ce qu'ils n'en ont pas en assez grand nombre.

**M. Millet de Mureau.** Il me paraît que tous ces bruits sont très vagues. Si les députés des départements frontières et les ministres n'ont pas d'autres nouvelles à nous donner, il est assez clair que ces bruits ne viennent que de la très fine et très adroite politique de la rue Vivienne. En conséquence, je demande que l'on passe à l'ordre du jour.

**M. Roussillon.** En appuyant la proposition de M. Millet de Mureau, je crois qu'il est de mon devoir de tranquilliser le peuple sur les bruits qui se répandent. J'ai reçu hier des lettres de 2 négociants qui viennent de parcourir la Catalogne. Ils m'assurent qu'on y est dans le plus grand calme et dans la plus grande tranquillité, et que le cordon établi du côté de Mont-Louis n'est que de 500 hommes. D'ailleurs tous les habitants de nos frontières, s'il y a une invasion, sont capables de la repousser; mais l'on est tranquille, et effectivement il n'y a rien à craindre.

**M. Robespierre.** Je demande la parole.

*Plusieurs membres :* A l'ordre du jour !  
(L'Assemblée, consultée, décrète qu'elle passe à l'ordre du jour.)

**M. Robespierre.** Je réclame la parole sur l'ordre du jour.

**M. le Président.** Je vous donnerai la parole après que l'Assemblée aura entendu M. le ministre de l'intérieur.

(S'adressant à M. Delessart). Monsieur, l'Assemblée a désiré que vous lui donniez connaissance de l'état dans lequel se trouve la distribution des armes qu'elle vous a chargé de distribuer aux gardes nationales dans les départements frontières de l'Espagne et des moyens qui ont été pris pour s'assurer du transport de ces armes à leur destination.

**M. Delessart, ministre de l'intérieur.** Messieurs, cette distribution, dans son principe, a souffert quelques retards. Les fusils n'ont pu être expédiés jusqu'à ce qu'ils eussent été remplacés par d'autres, afin de n'être pas pris au dépourvu. L'Assemblée nationale avait d'ailleurs ordonné que l'on y graverait un A et un N. Cette opération a encore entraîné quelques délais; mais déjà depuis longtemps, et par des envois successifs, la totalité des fusils, si elle n'est point arrivée à sa destination est au moins en mouvement pour y arriver.

Les commissaires au transport m'ont successivement rendu compte des mesures qu'ils avaient prises à cet égard. J'ai 2 états sous les yeux qui m'ont été remis le mois dernier et qui contiennent la note des envois successifs. A la vérité, quelques-uns de ces envois ont été retardés par les corps administratifs. On a cité à l'Assemblée nationale la municipalité de Bourg-Reine, qui s'est permis d'arrêter 1,300 fusils, et qui a invité les municipalités voisines à se rendre chez elle pour en faire le partage.

Dès que ces faits m'ont été connus, je les ai déferés au département. J'ai donné les ordres les plus précis pour faire restituer les fusils, et je crois qu'une grande partie de cette restitution est effectuée. Les frais seront payés par la municipalité qui s'est permis un pareil acte; et en définitive, le département verra s'il y a lieu à infliger des peines plus sévères.

A Dôle, les fusils ont été aussi arrêtés; mais les municipalités ont été éclairées, et les envois de fusils n'éprouveront plus d'obstacles.

J'ai écrit à tous les départements pour les prévenir de ces envois et afin qu'ils prennent des mesures pour leur laisser la plus grande liberté de passage.

Tel est l'état des choses et j'ose dire que maintenant cette affaire est consommée. (*Applaudissements*).

**M. Robespierre.** Rien n'est plus rassurant que ce que Messieurs les ministres nous ont dit sur les dispositions de l'Espagne; et comme il est intéressant de calmer les inquiétudes publiques, je prierais encore M. le ministre de la guerre de les calmer sur des objets qui paraissent beaucoup plus importants; car il faut bien remarquer que les alarmes ne partent point sur les frontières d'Espagne uniquement, mais bien sur d'autres parties des frontières d'où sont arrivés des bruits très inquiétants, et qui ont trop d'authenticité pour ne pas mériter d'être démentis.

Je me crois obligé, par le devoir le plus impérieux, de saisir cette occasion d'offrir à MM. les ministres les moyens de mettre la pureté de leur conduite dans tout leur jour; et ce dernier m'a paru d'autant plus impérieux que des personnes qui ont toute ma confiance, et qui sont à portée d'être bien instruites des événements, m'ont en-

core témoigné hier là-dessus les plus grandes inquiétudes.

Tout le monde sait qu'il est arrivé des départements de la Meuse et de la Moselle des députés qui sont venus articuler des faits de la plus haute importance. Ils se plaignent que la frontière est dégarnie; que, quoi qu'elles paraissent menacées, on a fait retirer des garnisons des villes les plus exposées, pour les concentrer dans l'intérieur.

On a remarqué avec étonnement que l'on établissait un camp à 15 lieues de la frontière, tandis que Thionville et d'autres places, exposées aux premières attaques de l'ennemi, sont dégarnies.

Je tiens à la main un mémoire, envoyé par le maire de Thionville au comité militaire, qui est effrayant non seulement par l'importance des faits qu'il contient, mais par la précision avec laquelle ces faits sont articulés.

Un membre de votre comité diplomatique, qui mérite toute votre confiance, a témoigné, à plusieurs de ses collègues, des inquiétudes fondées sur des avis qu'il a dit être arrivés de plusieurs frontières, et il m'avait paru disposé ce matin à en faire part à l'Assemblée. S'il veut encore le faire, je me trouverais heureux de n'avoir rien à dire; mais si M. Fréteau n'ajoute plus la même confiance à ces avis, je demanderai la permission de faire quelques questions à MM. les ministres. (*Applaudissements dans les tribunes.*)

**M. Fréteau-Saint-Just.** Il est impossible, en effet, de dissimuler à l'Assemblée que le retard des mesures tendant à réaliser ses décrets soit pour l'armement et le rapprochement des gardes nationales, soit sur la manière de garnir les postes et les villes, a jeté les départements frontières dans une certaine inquiétude.

Des lettres du 6 août, de la ville de Strasbourg, auxquelles le maire déclare ajouter foi, annoncent qu'il y a 6,000 Hessois en marche pour s'approcher de la frontière; elles annoncent qu'il doit en arriver 6,000 autres. Il y a plus: il s'est présenté au comité diplomatique des officiers municipaux, députés de la ville de Verdun, qui ont été appuyés par les députés des départements voisins. Ils ont exposé que la ville de Verdun était entièrement sans défense, et elle est à 8 lieues seulement de la frontière.

Dans l'instant où ces officiers municipaux ont été députés, la ville de Verdun n'avait que 200 hommes de cavalerie environ pour toute garnison, et les magasins les plus précieux en approvisionnements de guerre sont dans la ville de Verdun. J'ai accompagné ces députés chez le ministre de la guerre: il leur a annoncé qu'il allait donner des ordres à l'instant pour faire arriver un bataillon de gardes nationales, un de troupes de ligne, et ce qui serait nécessaire pour couvrir Verdun, qui n'est effectivement séparé de la frontière que par Montmédy.

On ne peut pas dissimuler non plus qu'il y a des retards dans l'exécution des mesures relatives à l'armement et au rapprochement des gardes nationales. Le ministre de la guerre a été sur le point de demander à l'Assemblée un décret qui le chargeât spécialement de cette opération. Il serait peut-être essentiel que la formation d'un camp, ou un rassemblement quelconque, déjà ordonné par l'Assemblée pour les gardes nationales des départements de l'intérieur s'effectuât; il serait à désirer que ces ordres s'exécutassent promptement; il en résulterait une grande tranquillité pour les esprits, et comme chaque jour

annonce des défections malheureuses d'un très grand nombre d'officiers, que non-seulement ceux du régiment de Neustrie, mais même des officiers de carabiniers sont passés de l'autre côté du Rhin, il serait à désirer que, vu l'atteinte que portent à la confiance et à la sécurité publique ces bruits-là, ils fussent tout à coup étouffés par l'exécution de mesures aussi sages, et qui paraissent aussi faciles et aussi naturelles que ce rassemblement des gardes nationales.

J'ai dit, et je pense que cela est infiniment urgent. Je crois qu'il serait indispensable qu'il y eut un commandant général nommé pour le corps de ces gardes nationales dont on formera un cordon destiné à couvrir l'Île de France; et que, pendant que les lieutenants généraux qui commandent les troupes de ligne sur la frontière emploieront celles qui leur seront données, on placât les gardes nationales en avant de la capitale de manière à soutenir les efforts généraux et à couvrir la partie de nos frontières que des places de guerre ne couvrent pas. Je crois qu'il est indispensable que cela soit fait promptement.

Les lieutenants généraux qui commandent les divisions de l'armée sont affectés, autant que nous, de ce que les mesures prises pour le rétablissement de la discipline sont en retard. Leurs inquiétudes sont consignées dans des lettres à des particuliers que l'on a vues. Par conséquent, il est indispensable de rassembler enfin et de faire marcher les gardes nationales. Je le dis ici puisqu'on me force à le dire, j'ai fait l'impossible pour presser l'exécution de ces mesures; mais je crois que lorsqu'elles seront prises, la nation pourra rester tranquille. Jusque là, il y a lieu à marquer, de la part de l'Assemblée, la plus vive sollicitude pour voir enfin ses ordres exécutés.

**M. Duportail, ministre de la guerre.** Je répondrai d'abord au fait que l'on a avancé, que les frontières étaient dégarnies. Avant d'examiner si elles sont garnies autant qu'elles doivent l'être, je pourrais demander si les troupes de ligne sont ailleurs que sur les frontières; car il est évident que si tout ce que nous en avons est sur la frontière, s'il y a quelque partie de frontière qui soit dégarnie, c'est qu'il n'y a pas assez de troupes de ligne dans le moment actuel. Si nos frontières se trouvent moins gardées qu'elles ne devraient l'être, cela vient de ce que j'ai été obligé d'en tirer très vite, et de faire rentrer dans l'intérieur les régiments de Nassau et de Berwick qui étaient en insurrection.

La preuve que j'ai cherché à réparer cette perte-là tout de suite, c'est que le régiment Royal-Roussillon qui était à Versailles, est parti avant-hier pour Sarrelouis et le régiment d'Austrasie qui est à Besançon, a reçu l'ordre d'aller à Thionville. La preuve que les frontières ne sont pas aussi dégarnies qu'on veut bien le dire, c'est que M. de Belmont, qui commande dans ce canton, ne m'a demandé que 6 bataillons de plus. Les ordres ont été expédiés aujourd'hui à cet effet. Au moyen de quoi il aura tout ce qu'il demande.

M. de Rochambeau avait demandé 16 escadrons; les ordres sont partis, et plusieurs de ces escadrons sont en marche. M. de Vritzigen, qui commande dans la seconde division, a demandé un renfort, mais vaguement, sans en fixer le nombre. Il y a déjà 5 bataillons pris à Rouen du régiment de Salis-Samadé et d'un autre régiment qui est en Normandie, qui ont reçu des ordres. Il recevra donc un renfort de 5 bataillons et de 5 escadrons.